Date de création : 08/06/2005
Date de révision :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hygiène et Sécurité
Renferme :
symbole(s) :
phrases de risques :
conseils de prudence :

☐ concerné
☒ non concerné

Raison sociale : EUROCHIMIC - SOCHIPHARM
Adresse : ZI, rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

1. Identification du produit

Désignation commerciale **API (doses)**

CODE : DOSOC (océan)
DOSLA (lavande)
DOSPA (pamplemousse)

1.2 Fournisseur :
☒ Fabricant
☐ Importateur
☐ Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

1.3 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Détergent désinfectant surodorant longue durée.
1.4 Autres données :

2. Composition/informations sur les composants

-Préparation à usage professionnel :

-Composants apportant un danger :
Chlorure de N-alkyl (C12-18)-N-benzyl-N,N-diméthylammonium (EINECS : 269-919-4 ; CAS : 68391-01-5 ; symboles : C, N ; R22, 34, 50) : 1%≤c<5%

3. Identification des dangers

Irritations possibles si pas de rinçage immédiat et prolongé (15 minutes) à l'eau dès projections oculaires. Les contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau aboutissant à une dermatite. L'ingestion est grave car il s'agit d'un produit bactéricide.

4. Premiers secours

4.1 Contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes puis rincer à l'eau potable.
4.2 Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%). Si trouble, consulter un ophtalmologue.
4.3 En cas d'inhalation :
4.4 En cas d'ingestion : Recours immédiat à l'assistance médicale.
Vêtements souillés : Les retirer et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Ininflammable et inexplosible en l'état
- recommandés :
- contre-indiqués :

5.2 Dangers spécifiques :
5.3 Méthodes particulières d'intervention :
5.4 Protection des intervenants :

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières en utilisant du sable.
6.3 Méthodes de nettoyage : Endiguer le liquide avec du sable ou de la terre. Pomper ou absorber avec un produit adapté. Récupérer les déchets en fûts spécifiques et étiquetés. Les refermer et les remettre à un récupérateur agréé. Rincer le sol à l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :
- Mesures techniques : Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Précautions : Manipuler en évitant les projections et avec des gants ménagers.
- Conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances.

7.2 Stockage :
- Mesures techniques : Le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
- Conditions de stockage : Température entre 5°C et 30°C.
- Matières incompatibles : Agents fortement oxydants, tensio actifs anioniques.
- Matériaux recommandés : Matières plastiques.
- Matériaux déconseillés : Aucun connu.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle_____

8.1 Mesures d'ordre technique
8.2 Paramètres de contrôle :
8.3 Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire :
- Protection des mains : Gants ménagers.
- Protection des yeux :
- Protection corporelle :

Prévoir à proximité un poste d'eau (douche et fontaine oculaire).

9. Propriétés physiques et chimiques_____

9.1 Etat physique :
- Forme : Liquide.
- Couleur : Incolore à ambrée.
- Odeur : Océan, lavande, pamplemousse.

9.2 Valeur du pH : pur : 7 à 8.
9.3 Températures de décomposition : <0°C et >50°C.
9.4 Point d'éclair : Non applicable.
9.5 Température d'auto-inflammation : Non applicable.
9.6 Caractéristiques d'explosivité : Néant.
9.7 Pression de vapeur : Non mesurée.
9.8 Densité de vapeur : Non mesurée.
9.9 Masse volumique : 1,000 ± 0,005 g/cm^3 à 20°C.
9.10 Solubilité : Totale dans l'eau.
9.11 Coefficient de partage n-octanol/eau : Non mesuré.

10. Stabilité et réactivité_____

10.1 Stabilité : Stable
10.2 Conditions à éviter : Température <5°C et >30°C, lumière.
10.3 Matières à éviter : Agents fortement oxydants, tensio actifs anioniques.
10.4 Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

11. Informations toxicologiques_____

11.1 Toxicité aiguë :
11.2 Effets locaux : irritation oculaire si contact
11.3 Sensibilisation :
11.4 Toxicité chronique :
11.5 Toxicité à long terme :
11.6 Effets spécifiques : l'absorption peut causer des lésions de la bouche et du tube digestif.

12. Informations écologiques

12.1 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.
12.2 Persistance/dégradabilité : L'agent tensio actif contenu dans cette préparation est facilement biodégradable selon les critères de biodégradabilité définis dans la réglementation CE N° : 648/2004
12.3 Bioaccumulation :
12.4 Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques.
12.5 Autres :

13. Considérations relatives à l'élimination

*EXCEDENTS OU DECHETS :
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.
Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés.
*EMBALLAGES VIDES :
Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés.

14. Informations relatives au transport

☒ **Non concerné** ☐ **Concerné**

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU,UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			

IMDG	Quantités limitées :	

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :	Qté limitée :	
Avion cargo :		

15. Informations réglementaires

Tableau N°65 des maladies professionnelles.

16. Autres informations

Formule déposée au centre antipoison de Nancy. Tél : 03.83.32.36.36.
Texte des phrases du paragraphe 2.
R22 : Nocif par contact avec la peau.
R34 : Provoques des brûlures
R50 : Très toxiques pour les organismes aquatiques.